

Le 19 mai 2025

Nathalie Prince  
Froide Fontaine  
49240 Aouillé

Je suis venue ce jour m'informer auprès du commissaire enquêteur du projet (X?) d'installation d'un terrain d'accueil de gens du voyage à Aouillé Marais Ardennes, afin de savoir si ce projet rentrait dans le cadre de la modification du projet n° 3 du PLU en cours de modification.

Selon un article de presse dont j'ai très récemment pris connaissance ~~le 6 mai~~ daté du 6 avril 2024 et paru dans Ouest-France ce projet concerne une parcelle classée Zone Naturelle qui fait partie de la trame verte sacralisée par le PLU avec des haies protégées, des arbres plantés pour faire un corridor écologique qui préserve les animaux et la biodiversité. Cette parcelle est en zone humide. Aucune construction ne peut être autorisée, ni aucune modification permettant de faire évoluer cette zone naturelle pour des raisons écologiques et pour la préservation de la faune et de la flore.

Je tiens à rappeler ici le caractère naturel de la zone afin qu'elle soit sacralisée et que les pelleuses arrêtent immédiatement leur ouvrage, conformément à la loi.  
La Mairie d'Aouillé m'a fixé un

rendes - sous (reporté à 3 reprises) le 21 mai  
prochain. Je me permettrai d'ajouter des  
éléments sur le registre dématérialisé  
si nécessaire -

Nathalie Brunel